

Révision du Règlement 2092/91 sur l'agriculture et les produits biologiques

Chers Membres,

J'ai le plaisir de vous présenter notre deuxième **bulletin sur la Révision du Règlement 2092/91**. En raison de l'énorme importance de ce sujet pour le mouvement bio, nous tenons à vous tenir au courant.

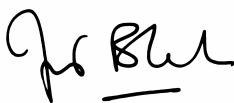
C'était en septembre 2005 que la Commission européenne a édité un [document de travail](#), envoyé aux Etats membres et aux partenaires professionnels avec une période de consultation de trois semaines seulement. Ce qui a suivi est bien connu : le 21 décembre 2005, la Commission européenne a publié sa proposition pour une révision du règlement 2092/91 sur l'agriculture biologique ; le Conseil européen en discute depuis le début de l'année, essayant de conclure un accord politique.

Toute l'année, le Groupe IFOAM Europe incitait les décideurs à produire un règlement pertinent, pratique et lucide pour l'agriculture biologique. Nous avons réussi sur plusieurs points. La proposition n'a pas été conclue, comme prévu à l'origine, en juillet 2006 sous la Présidence autrichienne ; nous avons convaincu la Présidence que la qualité est plus importante que la vitesse. Plus récemment, nous avons obtenu des améliorations significatives auprès du Conseil, par exemple la levée des restrictions sur les labels privés.

Cependant, les derniers développements politiques sont inquiétants. En effet, la **Présidence finlandaise** veut conclure un '**accord général**' au **Conseil des Ministres, mardi prochain, le 19 décembre**. Si ceci se produit, ils s'approcheraient d'un 'accord politique', en dépit d'un rapport excellent du Parlement européen et en dépit des soucis significatifs qui persistent. Cette procédure ne permet pas aux Etats membres de faire les changements nécessaires pour réaliser un règlement approprié. Par conséquent, nous continuons à inviter le Conseil à ne pas prendre n'importe quelle décision et de laisser la Présidence allemande continuer à l'oeuvre pendant la première moitié de l'année prochaine.

Avec mes meilleurs vœux pour Noël et la nouvelle année,

Bien à vous

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Francis Blake', with a horizontal line underneath the name.

Francis Blake, Président



Sommaire

Intro : Mode d'emploi de ce bulletin.....	2
1. La démarche politique de la Présidence finlandaise depuis Juillet 2006.....	3
1.1 La prise de décision politique.....	3
1.2 La procédure du Conseil	3
1.3 Importations de produits biologiques.....	4
1.4 Le rôle du Parlement européen dans le processus de Révision.....	5
2. Le Groupe IFOAM UE parle aux décideurs politiques.....	5
2.1 Le Groupe IFOAM UE rencontre la présidence finlandaise à Helsinki (22.09.2006)	6
2.2 Le Groupe IFOAM UE publie sa proposition sur l'implication des partenaires professionnels (Septembre)	6
2.3 Contact du Groupe IFOAM UE avec la Présidence finlandaise (juillet- décembre).....	7
2.4 Contact du Groupe IFOAM UE avec la Commission européenne (août- octobre).....	7
2.5 Le Groupe IFOAM UE rencontre la Commissaire Fischer Boel (13.11.2006)	8
3. Comment le processus va continuer.....	8

Intro : Mode d'emploi de ce bulletin

Ce bulletin est la suite du bulletin N°13, spécial Révision, de juillet. Nous recommandons de lire d'abord le N°13, sur lequel ce bulletin est construit.

Le [bulletin N°13 de Juillet](#) peut être téléchargé dans 14 langues différentes :

[EN](#); [FR](#); [DE](#); [EL](#); [ES](#); [PT](#); [IT](#); [HU](#); [PL](#);
[SK](#); [NL](#); [BG](#); [NO](#); [EE](#); [DK](#)

Pour plus d'information, référez-vous à notre page Web sur la

Révision, mise en ligne en juillet 2006 pour vous informer : http://www.ifoam.org/about_ifoam/around_world/eu_group/web_Revision/Revision_info_page.html

Si vous avez d'autres questions, contactez votre [délégué national au conseil d'administration du Groupe IFOAM EU](#).

1. La démarche politique de la Présidence finlandaise depuis Juillet 2006

1.1 La prise de décision politique

La discussion politique de la révision par la Commission européenne a eu lieu pendant la dernière moitié de l'année au Conseil des Ministres et au groupe de travail du Conseil. Le Conseil des Ministres doit adopter la proposition de la Commission ou tout compromis par une majorité des deux tiers avant que le texte puisse entrer en vigueur.

Après que la Commission européenne édite une proposition législative, elle a officiellement un rôle passif. Cependant, la Commission approuver tout changement apporté à sa proposition. Sinon, le Conseil devrait voter unanimement pour son propre texte. Ainsi, la Commission demeure un acteur puissant dans toute négociation.

Le Parlement européen n'a qu'un rôle de conseil sur les questions agricoles, contrairement à d'autres secteurs politiques. Ceci signifie que le Parlement européen doit fournir une 'opinion', mais elle n'a aucun pouvoir de 'co-décision' avec le Conseil.

1.2 La procédure du Conseil

Politiquement, la décision est maintenant aux mains du Conseil. La Finlande a commencé sa présidence du Conseil en juillet en éditant, avec la Présidence autrichienne sortante, [une proposition de compromis](#) commun.

Basé sur cette proposition, la Présidence finlandaise a continué à

Révision du Règlement 2092/91: Que s'est-il passé pendant la Présidence finlandaise ?

Pour un panorama du processus politique depuis le début de la Révision, voir notre [premier bulletin spécial Révision](#).

28 juin 2006

- Rédaction de la proposition de compromis par les Présidences autrichienne et finlandaises

juillet – octobre 2006

octobre 2006

- La Présidence finlandaise stoppe la discussion technique et amène le débat au niveau politique au sein du Comité Spécial sur l'Agriculture (CSA)

25 octobre

- La Présidence finlandaise publie une nouvelle proposition de compromis

9 novembre

- La France et l'Allemagne envoient leurs amendements communs à la Présidence finlandaise

23 novembre

- La Présidence finlandaise fait de nouvelles propositions pour certains articles

27 novembre; 6 & 12 décembre

- CSA discute importations et révision

30 novembre & 7 décembre

- La Présidence finlandaise envoie aux Etats-membres sa nouvelle proposition sur les importations et le projet de révision

organiser la discussion au sein du groupe de travail du Conseil jusqu'en Octobre. Les discussions étaient intenses. IFOAM UE a contribué ses propositions.

À la fin d'octobre, la Présidence a déclaré la fin de la discussion technique et a expédié le dossier au Comité Spécial sur l'Agriculture (CSA). Le CSA est le comité

politique chargé de conseiller le Conseil de Ministres et de préparer leurs décisions. Le but était clairement de clore les négociations pour la fin de l'année et donc de permettre à la Présidence et la Commission de fermer le dossier.

Cette démarche étonnait car la Présidence finlandaise venait juste d'éditer une [troisième proposition de compromis](#) le 25 octobre. Ces nouveaux éléments, tel que le logo UE obligatoire (déjà une condition pour l'indication d'origine sur certains produits), de nouvelles propositions pour la certification des levains et des algues.

Comme le CSA ne reçoit aucun conseil d'expert sur les produits biologiques, IFOAM UE s'inquiétait qu'une discussion technique soit impossible. En même temps, IFOAM UE estimait la proposition de compromis pas assez mûr pour établir une base solide pour l'avenir du secteur. Par conséquent, IFOAM UE a intensifié la discussion avec la Commission européenne, les Etats membres et la Présidence finlandaise leur demandant de prendre le temps suffisant pour obtenir un règlement cohérent et adéquat (voir 2 ci-dessous).

Le 9 novembre, la France et l'Allemagne ont émis leur [pro-](#)

[position d'amendements](#) au compromis finlandais. La Finlande a réagi avec une révision de quelques articles envoyant une [nouvelle proposition](#) (le 23 novembre) aux Etats membres. Bien qu'il reste des imperfections techniques à résoudre et des points à éclaircir, il y a des améliorations au sujet des restrictions au secteur privé (suppression des articles 20 et 24).

Les derniers développements politiques prouvent que la Finlande veut terminer le processus durant sa présidence. Ils espèrent parvenir à un 'accord général' au Conseil des Ministres du 19 décembre, en se basant sur un nouveau texte de compromis (non disponible encore).

Si ceci se produit, nous le considérerions comme un 'accord politique', en absence de l'avis du Parlement européen. La procédure ne permettrait plus aucun changement important, mais seulement des amendements techniques mineurs.

Le Groupe IFOAM UE a exprimé son inquiétude face à la pression pour une prise de décision générale finale sur la révision en décembre. Plus de temps et plus de travail sont nécessaires pour apporter au texte sa maturité.

1.3 Importations de produits biologiques

La dérogation pour les importations de produits biologiques finira cette année. Par conséquent la Commission européenne a projeté de modifier le règlement 2092/91 et de trouver une solution permanente. Le Conseil vise à adopter une proposition de compromis (partie [1](#) & [2](#)) vers la fin de l'année. Plusieurs

réunions au sein du CSA traitaient la matière. Le Conseil des Ministres décidera finalement les 19-20 décembre. IFOAM et son groupe européen ont réagi sur les propositions de la Commission concernant les importations, afin d'assurer un juste traitement aussi bien pour les produits biologiques euro-

péens que pour des importations de pays tiers (voir le point 2.3).

1.4 Le rôle du Parlement européen dans le processus de Révision

Le Parlement européen doit fournir un rapport (son 'opinion') sur la proposition réglementaire et sur la proposition sur les importations. Le Conseil peut seulement officiellement décider après que le Parlement adopte son 'opinion'. Le 28 septembre, il a adopté le [report sur les importations](#).

L'opinion du parlement sur la proposition de révision ne sera pas finalisée avant mars 2007 au plus tôt. Le 8 juin 2006, le rapporteur du Parlement pour la révision du règlement bio, la parlementaire française [Marie-Hélène Aubert](#), a rédigé un [document de travail](#) Qui

invite la Commission à décider les règles d'application détaillées avant que le Parlement ne se décide sur son rapport. La Commission européenne a fourni un [résumé des règles d'application](#). C'est un tableau d'analyse des intentions de la Commission visant à transformer les annexes existantes (et d'autres parties) dans le nouveau règlement.

En attendant, nous nous attendons à ce que la commission agricole du Parlement discute ce dossier le 18 décembre et encore en février, avant qu'il puisse être finalement adopté par une session plénière du Parlement en mars 2007.

2. Le Groupe IFOAM UE parle aux décideurs politiques

IFOAM UE a eu beaucoup de contact avec des décideurs des institutions européennes.

Ce travail de promotion se base sur [les points cruciaux](#) identifiés comme étant indispensable pour la réalisation d'un règlement réussi.

2.1 Le Groupe IFOAM UE rencontre la présidence finlandaise à Helsinki (22.09.2006)

Le 22 septembre, une délégation du Groupe IFOAM UE a rencontré le ministre finlandais de l'agriculture et de la sylviculture, Juha Korkeaoja. La délégation a expliqué les soucis principaux du secteur bio et a convenu des termes de sa future coopération avec la Présidence finlandaise.

Les matières principales discutées étaient :

- ❖ La nécessité de faire participer les professionnels du secteur bio,
- ❖ Le principe de partenariat entre l'état et le secteur bio pour le développement des normes, conduisant à l'innovation et stimulant le marché,
- ❖ L'inquiétude concernant les restrictions sur les labels privés. La reconnaissance de l'accréditation IFOAM comme étant un système international spécifiquement dédié à l'AB.



De gauche à droite: Francis Blake (Président du Groupe IFOAM UE), Marianne Schönning (Vice-Présidente, Groupe IFOAM UE), M. Korkeaoja (Ministre finlandais), Thomas Dosch (délégué allemand au conseil du Groupe IFOAM UE) Berit Korpilo (Ministère finlandais), Arja Peltomäki (Luomu, association AB finlandaise)

2.2 Le Groupe IFOAM UE publie sa proposition sur l'implication des partenaires professionnels (Septembre)

En septembre 2006, le Groupe IFOAM UE a publié sa [proposition sur l'implication des partenaires professionnels \(le mouvement d'agriculture biologique\)](#). Le papier donnait suite à un des critiques principales du Groupe envers la proposition réglementaire. C'était que le secteur de l'agriculture biologique n'a pas été suffisamment impliqué dans le processus et qu'également la proposition ne prévoit aucune participation plus forte à l'avenir. Le papier insiste sur

le fait que l'agriculture biologique a été développée par une coopération dynamique entre tous les acteurs du secteur, les producteurs, les consommateurs et les écologistes longtemps avant qu'il y ait une législation commune européenne en vigueur. Il est très important pour le développement dynamique et la crédibilité de la législation que la responsabilité et l'engagement des professionnels soient préservés afin d'assurer le caractère unique de ce règlement sur l'agriculture bio-

logique. Au contraire de toute autre législation UE imposée d'en haut, ce règlement bio a été appelé de ses

vœux par la base d'un mouvement civique.

2.3 Contact du Groupe IFOAM UE avec la Présidence finlandaise (juillet à décembre)

IFOAM UE et IFOAM International ont communiqué fréquemment avec la Présidence finlandaise sur différents aspects de la révision. Pendant la réunion avec la Présidence finlandaise (voir 2.1 ci-dessus) le Groupe a fourni ses suggestions pour améliorer les différents textes de compromis.

Quand la Présidence a déplacé le processus politique du groupe de travail du Conseil vers le CSA, IFOAM UE s'inquiétait que la proposition ne soit toujours pas prête à être décidé.

- **18 octobre 2006** - [la lettre de IFOAM UE](#) à la Présidence, sur le calendrier et le contenu des nouvelles propositions de compromis.

- **26 octobre 2006** - [Lettre](#) à la Présidence sur les articles concernant les OGM.

- **13 novembre 2006** - [Lettre](#) à la Présidence sur les importations.

- **24 novembre 2006** - [Lettre](#) à la Présidence demandant expressément une considération adéquate de la proposition franco-allemande (voir aussi [Communiqué de presse](#))

- **28 novembre 2006** - [Lettre](#) sur la révision et sur les produits biologiques transformés.

- **4 décembre 2006** - [Lettre](#) à la Présidence sur les importations (réf. au texte du 30/11 /2006).

2.4 Contact du Groupe IFOAM UE avec la Commission européenne (août à octobre)

Pendant l'été et jusqu'en octobre, le Groupe IFOAM EU a eu plusieurs réunions de haut niveau avec la Commission européenne. Ces réunions ont aidé à clarifier les perceptions respectives du secteur de l'agriculture biologique et de la Commission européenne. Elles ont

permis une meilleure compréhension de plusieurs points et des intentions de chacun. Il serait maintenant important que la Commission soutienne les modifications que ces réunions ont identifiées comme étant nécessaires.

2.5 Le Groupe IFOAM UE rencontre la Commissaire Fischer Boel (13.11.2006)

Le 13 novembre, le groupe IFOAM UE a rencontré la commissaire européen pour l'agriculture et le développement rural, Mariann Fischer Boel. La délégation a souligné [les problèmes majeurs](#) qui empêcheraient le secteur privé de jouer son rôle crucial dans le développement de l'agriculture biologique en Europe. D'autre part le groupe a reconnu le progrès dans [la dernière proposition de compromis](#) de la Présidence, du 25/10/2006.

« Nous partageons l'ambition des institutions européens : que le nouveau règlement de l'AB permette au secteur bio de réussir. Ceci doit se produire sans créer de la bureaucratie additionnelle, mais nous craignons que la proposition n'y parvienne pas » a dit Francis Blake, président du Groupe IFOAM UE. "Sous la bannière de la stratégie de Lisbonne, l'UE veut renforcer l'innovation et la compétitivité, et veut simplifier la législation. Sous sa forme actuelle, le nouveau règlement contredit tout ça."

3. Comment le processus va continuer

Le Présidence vise à progresser autant que possible jusqu'à la fin de l'année. Le Conseil des Ministres se réunira sous Présidence finlandaise une dernière fois les 19-20 décembre 2006. On s'attend à ce que le Conseil approuve le règlement concernant les importations de produits biologiques. Pour ce qui concerne la proposition

Comme conclusion, le Groupe a demandé à la Commission de donner assez de temps d'atteindre un règlement réussi.



De gauche à droite: Knud-Erik Sørensen (Membre danois du conseil du Groupe IFOAM UE), Thomas Dosch (Membre allemand du conseil du Groupe IFOAM UE), Commissaire Fischer Boel, Francis Blake (Président du Groupe IFOAM UE), Marco Schlüter (Directeur du Groupe IFOAM UE), Sybille Kyed (suppléante danoise au conseil IFOAM UE)

Dans une [lettre à la Commissaire](#), après la réunion, le Groupe IFOAM UE a récapitulé les points nécessitant amélioration.

de révision du règlement bio, on s'attend à ce que la Présidence propose un compromis final aux Etats membres, afin de convenir d'« une approche générale ». Ceci doit être considéré comme équivalent d'un accord politique. Le Conseil devant officiellement attendre à ce que le Parlement européen ait voté son rapport, il n'y

aura aucun accord officiel avant mars 2007. Le 1er janvier 2007, l'Allemagne prend la Présidence. Si la Présidence finlandaise fixe un accord avant Noël, la Présidence allemande aura seulement la possibilité de faire des amendements techniques. Il est donc désormais crucial que le secteur de l'agriculture biologique

dans chaque état membre incite son ministère à ne pas s'engager sur un texte final la semaine prochaine au Conseil, de sorte que la discussion ne soit pas fermée. Il reste beaucoup de travail à faire pour réaliser un règlement pertinent et mûr.

© IFOAM EU GROUP 2006

Si vous avez des commentaires sur ce bulletin, envoyez un message à info@ifoam-eu.org. Pour plus d'informations, contactez votre délégué national au conseil IFOAM EU, ou le bureau à Bruxelles

Editeur du Bulletin et responsable de la rédaction : Marco Schlueter, IFOAM EU Group, Rue du Commerce 124, 1000 Bruxelles, Belgique, Téléphone : +32-2-7352797; Fax : +32-2-7357381

Responsable de la traduction française, de la production et de la distribution : Damien Dessane. Responsable de la révision : Anton Pinschhof (FNAB).